



**Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (personnes admises au séjour)
Elipa 2 - vague 3**

Service producteur : Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) de la Direction générale des étrangers en France (DGEF), du ministère de l'Intérieur.

Opportunité : avis favorable émis le 6 juin 2018 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 8 décembre 2021 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2022
Publication JO	Oui
Périodicité	ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants - 2^e édition (Elipa 2) permet d'alimenter le débat public sur l'intégration des nouveaux arrivants à travers le suivi des personnes détentrices d'un premier titre de séjour, notamment les réfugiés. Elle est sans lien avec un règlement européen.

L'enquête intéresse tout particulièrement la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) chargée de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants. Elle constitue une action du programme 2018 pour la mise en œuvre du Fonds asile, migration et intégration (FAMI) de la Commission européenne. Par ailleurs, elle répond aussi à une recommandation du rapport Taché sur l'intégration des réfugiés en France (2018), encourageant la commande d'études sur les primo-arrivants (axe 1 : « développer les instruments de connaissance sur la politique d'intégration »).

La première édition réalisée entre 2010 et 2013 a été la première opération scientifique permettant un suivi de cohorte en trois vagues de migrants auxquels venait d'être délivré un premier titre de séjour et ayant signé un contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Elle reprenait les principes et les grands thèmes de l'enquête PPM « Parcours et profils des migrants » conduite par la Drees en deux vagues en 2006 et 2007.

L'enquête Elipa 2 s'intéresse aux détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'au moins un an, qu'ils aient signé ou non un contrat d'intégration républicaine (CIR, ex-CAI). Elle restera comparable à Elipa 1 sur les dispositifs d'accueil des nouveaux migrants (CAI et CIR).

L'enquête vise à appréhender le parcours des nouveaux migrants de la migration permanente au plus près de l'obtention de leur premier titre de séjour d'au moins un an. Les thèmes abordés dans cette deuxième édition sont identiques à ceux de la première édition, à savoir :

- la connaissance du parcours migratoire : situation avant et après l'arrivée en France, motif de la migration, projet migratoire ;
- la connaissance du parcours d'intégration dans des domaines variés : acquisition de la langue française, intégration sur le marché du travail, accès au logement, vie sociale ;
- la connaissance du parcours administratif et de ses difficultés ;
- l'évaluation et la satisfaction du dispositif d'accompagnement des nouveaux migrants : le contrat d'intégration républicaine (CIR), entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, se substitue au CAI qui faisait l'objet de la première édition.

Le champ géographique de l'enquête est l'ensemble des 10 départements en France métropolitaine où les primo-arrivants étaient les plus nombreux en 2018 (en Île-de-France et Rhône-Alpes). L'unité enquêtée est l'individu détenteur d'un premier titre de séjour d'au moins un an, délivré en 2018 et valide au 1^{er} février 2019, hors motifs « étudiant ».

La première interrogation a été réalisée au deuxième trimestre 2019 et la deuxième un an plus tard, au deuxième trimestre 2020. La troisième et dernière interrogation est prévue au deuxième trimestre 2022.

Les entretiens se dérouleront en face-à-face par ordinateur (CAPI). Ils seront menés par des enquêteurs interprètes ; dix langues seront proposées (le français et neuf langues étrangères). Ce mode de collecte s'est révélé tout à fait adapté à cette population lors de l'enquête PPM et de la première édition de l'enquête. La durée de l'entretien restera dans les limites habituelles de l'enquête en face-à-face, entre 45 et 60 minutes maximum.

Il n'est pas prévu de questions sur les opinions religieuses, les origines raciales ou ethniques, ou la vie sexuelle. L'état de santé sera abordé au travers de deux questionnaires très réduits (3 questions pour la santé physique et 2 questions pour la santé mentale).

Deux instances de concertation ont été mises en place :

- Un comité de pilotage : Composé des principales directions intéressées par l'enquête au sein de la DGEF (Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité, Direction de l'immigration, Direction de l'asile, Service du pilotage et des systèmes d'information) et du DSED, service statistique ministériel, il se réunira autant de fois que nécessaire, plusieurs fois par an, pour suivre l'avancement des différentes phases de l'enquête et résoudre les éventuels blocages. Il est présidé par le chef du DSED.
- Un comité scientifique : Composé de chercheurs travaillant sur la thématique de la migration (Ined, École d'économie de Paris, Paris-Dauphine, Lille Économie Management - LEM) et d'organismes d'études ayant exploité l'enquête (Insee, Dares, OCDE), il se réunira au cours de l'année précédant les vagues d'enquête. À terme, il sera chargé de l'exploitation de l'enquête. Il est présidé par le chef du DSED.

Les premiers résultats sont parus au deuxième trimestre 2020, et d'autres publications sont prévues jusqu'en 2025.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

- L'opération est la 3<sup>e</sup> vague de l'enquête Elipa2 ; les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> vagues ont fait l'objet d'un avis de conformité respectivement le 12 décembre 2018 et le 18 décembre 2019.
- Le Comité du label constate que la méthodologie d'échantillonnage de la vague 3 s'inscrit dans la continuité de celle de la vague 2. Il a noté la mise en place, pour cette vague, d'une concertation élargie et d'une procédure de test du questionnaire.
- Le Comité a attiré l'attention du service sur les spécificités réglementaires régissant l'accès aux données de l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF). Il demande au service de se rapprocher de son unité juridique et de son délégué à la protection des données pour sécuriser le cadre juridique de l'enquête notamment concernant la sélection de l'échantillon en première vague de l'enquête.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH